Bulletin de santé du végétal ÉCOPHYTO

BSV MARAICHAGE – N°25 DU 27 SEPTEMBRE 2018

rédigé par Cécile SALPIN - Chambre d'agriculture Pays de La Loire - CDDL

ACTUALITES

Bilan météorologique P.1

Alliums
Mineuse P.2

Brassicacées
Mouches P.2

Carotte - Céleri - Panais
Oïdium, septoriose P.3

Fraisiers—Framboisiers
Puceron P.3

Laitues
Noctuelle de la tomate P.4

Tomate
Tuta absoluta P.4

Linaire bâtarde P.5

Une semaine assez calme sur le plan sanitaire, il y a peu d'évolution de la situation. Les chenilles sont toujours présentes dans les parcelles. Le vol des mouches (chou et semis) s'intensifie.

BILAN METEOROLOGIQUE

	Pluviométrie 2018 mm (S 38)	T min (S 38)	T max (S 38)
Saint-Julien-de-Concelles (44)	522,6 mm (+11,4)	10,6°C	31,7°C
Machecoul (44)	788,2 mm (+6,8)	10,1°C	28,5°C
Allonnes (49)	466,7 mm (+5,4)	9,6°C	31,5°C
Saint-Mathurin-sur-Loire (49)	462,2 mm (+3,2)	8,8°C	30,8°C
Le-Lude (72)	559,4 mm (+12,6)	8,6°C	30,6°C
Saint-Jean-de-Monts (85)	422,4 mm (+10)	8,3°C	25,6°C
Vix (85)	512,8 mm (+9,4)	9,5°C	30,9°C

La semaine 38 a débuté sous la chaleur et le soleil. En fin de semaine, les températures ont chuté et quelques précipitations ont arrosé la région dimanche.

La semaine 39 s'annonce sèche, avec des nuits très fraiches et des températures de journées douces.
Attention aux émergences des mouches des cultures légumières.

ABONNEMENT BSV

Retrouvez le bulletin de santé du végétal sur le web…

- www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr
- www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
- www.polleniz.fr

… ou inscrivez-vous en ligne pour être informé directement par mail de chaque nouvelle parution :

www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/surveillance-biologique-du-territoire/abonnez-vous-gratuitement-aux-bsv

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE

POLLENIZ RÉSEAU POUR LA SANTÉ DU VÉGÉTAL Réseau FREDON-FDGDON Pays de la Loire

ALLIUMS

Poireau : Ste-Gemmes-sur-Loire (49), Villebernier (49), Valanjou (49). Modèle Oignon-Mildiou DGAL : données météorologiques de St-Mathurin-sur-Loire, Parçay-les-Pins, Allonnes (49), St-Julien-de-Concelles (44) et St-Jean-de-Monts (85).

• Ravageurs et Maladie

Thrips (Poireau)

Dans le 49, la pression **thrips** est en diminution dans les parcelles de poireau suivies. A Ste-Gemmes-sur-Loire, on relève respectivement 34,5 et 48 thrips/ plaque.

Mineuse du poireau (Poireau)

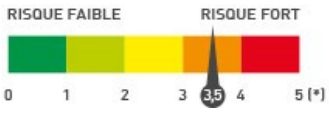

En semaine 39, aucune piqure de nutrition n'a été relevée sur les ciboulettes installées en parcelle de poireau à St-Gemmes-sur-Loire (49) et Valanjou (49). A Villebernier (49), on observe des piqures sur 4 brins. La **mineuse** est toujours en activité. Le maintien du voile sur les cultures est recommandé.

Teigne du poireau *Acrolepiopsis assectella* (Poireau)

En semaine 39, dans le 49, la pression **teigne** augmente dans les parcelles de poireau suivies. On relève 2 teignes à Villebernier et 4 à Valanjou. A Ste-Gemmes-sur-Loire, absence de papillon dans les deux parcelles suivies.

Mildiou (Oignon)

D'après miloni (modélisation pour le plein champ) :

Les conditions climatiques de la semaine 38 étaient favorable au **mildiou** de l'oignon. Le modèle indique qu'il y avait un risque de sporulations :

- le 22, 23 et 24/09 sur Allonnes (49) et Parçay-les-Pins (49)
- le 22 et 24/09 sur St-Mathurin-sur-Loire (49)
- le 22, 24 et 28/09 sur St-Jean-de-Monts (85)
- le 23/09 sur St-Julien-de-Concelles (44)

Sur St-Jean-de-Monts et St-Mathurin-sur-Loire, les conditions étaient réunies pour qu'il y ait contamination le 23 septembre dernier. Les incubations sont encore en cours.

BRASSICACEES

Chou : Longué-Jumelles (49), parcelles flottantes (49, 53) —Ste-Gemmes-sur-Loire (49), Craon (53). Navet : Allonnes (49). Radis noir : parcelles flottantes (49).

• Ravageurs

Teigne des crucifères et Piéride du chou (Choux)

A Longué (49), la pression **teigne** est nulle en semaine 39. Dans le 53, on nous signale la présence de chenille de la **piéride du chou**. Les dégâts sur la culture de chou sont importants.

Chenille de la piéride du chou. Crédit photo : Bernard Blain

Puceron cendré et Punaise rouge du chou (Choux)

Dans le 49, on observe un développement de foyers de **pucerons cendrés** en parcelle de chou de bruxelles.
A Ste-Gemmes-sur-Loire, les populations de **punaise rouge du chou** (*Eurydema*) se multiplient en semaine 39.

Mouche du chou et Mouche des semis (Navet, Radis noir)

En début de semaine 39, on observe une hausse importante des piégeages de **mouche du chou** et de **mouche des semis**.
A Allonnes, dans les deux parcelles de navet suivies, on relève respectivement 11,5 et 16 mouches du chou/ bol et 8,5 et 10,5 mouches des semis/bol. Le risque de dégâts sur les cultures sensibles est important, les voiles doivent être maintenus.
Les radis noir qui sont actuellement récoltés ne présentent pas de dégâts .

CAROTTE - CELERI - PANAIS

Carotte : Longué-Jumelles (49), Varennes-sur-Loire (49), Ste-Gemmes-sur-Loire (49), Grez-en-Bouère (53). Céleri: modèle Septocel, parcelles flottantes (49). Panais : Blaison-Gohier (49). Panais porte-graine : Corné (49).

• Ravageurs et Maladies

Mouche de la carotte (*Psilae rosae*) (Carotte, Panais)

Les captures de **mouche de la carotte** sont très faibles ou nuls dans l'ensemble des parcelles de carotte et panais suivies. On relève 0,5 mouche/ plaque à Varennes-sur-Loire (49) et Grez-en-Bouère (53). Sur les autres sites, aucune mouche n'a été piégée.
Restez vigilant, les températures de journée plus douces seront favorables à l'émergence des adultes. Conserver les voiles dans les parcelles qui en sont équipées.

Mouche du céleri (Panais porte-graine)

Pour ce ravageur, le niveau de piégeage est également faible pour le moment. A Corné, 0,5 mouche/ plaque a été piégée dans la parcelle de panais porte-graine suivie. Il y a peu de risque pour la culture de panais (porte-graine et consommation).

Oïdium (Carotte)

Les conditions climatiques de la semaine 39 restent très propices au développement de l'**oïdium**. A Ste-Gemmes-sur-Loire, on observe des tâches (feutrage blanc) sur le feuillage de la culture de carotte.

Septoriose (Céleri)

Le modèle Septocel (DGAL—INOKI) indique que les conditions étaient et seront favorables à des contaminations par la **septoriose** le 23 septembre sur Allonnes (49), le 21, 23 et 28 septembre sur Machecoul (44) et sur St-Jean-de-Monts (85).

La septoriose reste active dans les parcelles de céleri suivies sur le 49.

FRAISIERS– FRAMBOISIERS

Fraisiers : Beaufort-en-Vallée (49), Varennes-sur-Loire (49), Allonnes (49), parcelle flottante (44). Framboisiers : Varennes-sur-Loire (49), Beaufort-en-Vallée (49).

• Ravageurs

Puceron

Présence de **pucerons** dans certaines plantations de fraisiers.
Attention à ne pas entrer dans l'hiver avec des populations trop importantes, elles seront difficiles à gérer au printemps.

Acarien

Comme en semaine 38, à Allonnes, les populations d'**acariens** restent présentes dans la parcelle de fraisiers suivie : 100% des plantes sont touchées.

Taupin

Dans le 44, on nous signale des attaques de **taupin** sur une plantation de fraisier. Les symptômes observés dans la parcelle sont le dépérissement des plants de fraisiers.
Pour éviter le développement de ce ravageur (cf ephytia) :
- effectuer une rotation des cultures. Les crucifères ne sont pas favorables au développement du taupin, le tournesol est considéré comme moins appétant;
- éviter les fumures organiques trop importantes ;
- réaliser un apport de chaux (les taupins n'apprécient pas les sols calcaires) ;
- griffer superficiellement le sol des parcelles libres au printemps et en début d'été et le laisser sécher ;
- réaliser si possible des labours estivaux qui permettent de diminuer les populations larvaire de 30 à 70 % ;
-utiliser des auxiliaires : *Bacillus thuringiensis var. tenebrionis* et *Liocoris tripustulatus*.

Larve de taupin (Agriotes sp.). Crédit photo : D. Blancard

FRAISIERS – FRAMBOISIERS (SUITE)

• Ravageurs (suite)

Drosophila suzukii

En semaine 39, le taux de capture de ***D. suzukii*** reste très important dans les parcelles de fraisiers et de framboisiers suivies.

Drosophila suzukii. Crédit photo : CDDL

LAITUES

Laitues : Vivy (49), Villebernier (49), St-Martin-de-Sanzay (79), Secteur St-Julien-de-Concelles (44), Secteur Fresnay_Machecoul (44), Secteur Commequier_Notre Dame de Riez (85), Secteur La Planche_St Hilaire_Montaigu (85).

• Ravageurs

Noctuelles (*A. gamma*, *A. segetum*, *H. armigera*)

SITE	*A. gamma (noctuelle défoliarice)*	*A. segetum (noctuelle tricole)*	*H. armigera (noctuelle de la tomate)*
Villebernier (49)	0	0	7
St-Martin-de-Sanzay (79)	0	0	0
Vivy (44)	1		
Secteur St-Julien-de-Concelles (44)	0		
Secteur Fresnay_Machecoul (44)	19		
Secteur Commequier_Notre Dame de Riez (85)	0		
Secteur La Planche_St Hi-	3		

Suivi du vol de noctuelles en parcelle de salade en fin de semaine 38 et début de semaine 39

Le vol de la **noctuelle de la tomate** (***H. armigera***) s'intensifie à Villebernier : 7 papillons ont été capturées en semaine 39.
Le vol de ***A. gamma*** se poursuit à Vivy (49), sur le secteur de Fresnay_Machecoul (44) et sur le secteur de La Planche_St Hilaire_Montaigu (85).

Limace

Absence de **limaces** dans la parcelle de salades suivie à Vivy (49). Le temps sec prévu pour les prochains jours ne sera pas favorable à ce ravageur. Le risque pour la culture est très faible.

TOMATE

Tomate : Ste-Gemmes-sur-Loire (49)

• Ravageurs

Tuta absoluta

La pression ***tuta absoluta*** diminue fortement à Ste-Gemmes-sur-Loire (49) : 37 papillons ont été piégés en semaine 39 contre 167 en semaine 38. Malgré le fort taux de capture durant la campagne culturale, aucun dégât sur fruit n'a été observé sur cette exploitation. Les dégâts étaient visibles sur feuille (présence de galeries).

LINAIRE BÂTARDE (ACTA)

En 2018, la **linaire bâtarde** a été observée dans plusieurs parcelles d'oignon.

PLANTULE

La plantule a une tige d'abord courte et des feuilles opposées. Sa teinte est d'un vert soutenu et brillant. L'axe hypocotylé est court et poilu surtout à proximité des cotylédons.

1. Les cotylédons poilus et pétiolés, de forme ovale à sommet tronqué et très légèrement échancré. La longueur du pétiole est identique à celle du limbe.
2. Les feuilles sont d'abord faiblement pétiolées, ovales à base arrondie. Les suivantes, plus longuement pétiolées, possèdent des nervures profondément inscrites dans le limbe et qui font saillie à la face inférieure. La densité de la pilosité foliaire est très variable d'une plante à l'autre. On peut noter, dès l'apparition de la deuxième paire de feuilles, quelques minuscules bourgeons sur l'axe hypocotylé.

PLANTE ADULTE

La linaire bâtarde est une plante annuelle, avec de nombreuses tiges hérissées de poils et couchées au sol. Les feuilles alternes sont courtement pétiolées, ovales et velues. La floraison a lieu de juin à octobre. Les fleurs, en forme de gueules de loup, sont de couleur jaune, la lèvre supérieure étant brun violet. A l'image des autres linaires, la corolle se prolonge en un long éperon.

- Cette espèce calcicole est présente dans toutes les régions et, principalement, sur les sols calcaires et argilo-calcaires.

Linaire. Crédit photo : CDDL

(*) 1 = risque faible; 2 = risque assez faible; 3 = risque moyen; 4 = risque assez fort; 5 = risque fort

RESEAU DE SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE 2018
PAYS DE LA LOIRE

Rédacteur : Cécile SALPIN — CAPdl — CDDL— cecile.salpin@pl.chambagri.fr

Directeur de publication : Jean-Loïc Landrein - président du Comité régional de surveillance biologique du territoire.

Groupe technique restreint : CDDL - SRAL - GDM - CDDM - POLLENIZ

Observateurs : CDDL - CDDM - Coopérative Rosée des champs - Fleuron d'Anjou - GAB44 - CAB - GDM - Val Nantais - Clause - Terrena Semences - Vilmorin - CNPH La Ménitré - CECOVAL - L'Aubépin - Maraichers.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAPL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.